

# Diffusion Web – Foire aux questions



## VOICI LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES POSÉES DURANT LA DIFFUSION WEB DE CAPITALISER VOTRE RENTE LE 24 AVRIL 2010.

### 1 Q: QUE VA-T-IL ARRIVER À LA RENTE DES PARTICIPANTS À LA LUMIÈRE DE L'INSUFFISANCE DE CAPITALISATION PRÉVUE?

**A:** Tout d'abord, aucune modification ne sera apportée pour l'instant. Cependant, si l'insuffisance persiste, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario devront prendre des mesures pour l'éliminer avant le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle auprès de l'autorité de réglementation provinciale. La prochaine évaluation doit être déposée en 2012, mais la FEO et le gouvernement pourraient choisir de la déposer plus tôt.

Pour éliminer une insuffisance de capitalisation, la FEO et le gouvernement peuvent :

- augmenter les taux de cotisation;
- mettre en œuvre la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009;
- modifier autrement les prestations futures;
- combiner certaines de ces options.

La valeur des prestations de retraite déjà accumulées par les participants actifs et retraités est protégée par la loi ontarienne en vigueur à l'heure actuelle.

### 2 Q: EN QUOI L'INSUFFISANCE DE CAPITALISATION VA-T-ELLE TOUCHER LES PARTICIPANTS SUR LE POINT DE PRENDRE LEUR RETRAITE?

**A:** Les rentes de base ne seront pas touchées. La rente du RREO est calculée selon une formule qui tient compte des années de service et du salaire moyen. La rente de base ne dépend pas de la taille de la caisse de retraite ni de l'état de la capitalisation du régime au moment du départ à la retraite. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de différer ou de devancer la date de votre départ à la retraite en raison de l'insuffisance de capitalisation ou de préoccupations concernant d'éventuels changements aux prestations.

### 3 Q: LES ENSEIGNANTS RECEVRONT-IL UN PRÉAVIS EN CAS DE CHANGEMENT APPORTÉ AU FACTEUR 85, AUX TAUX DE COTISATION OU AUX PRESTATIONS?

**A:** Aucune décision quant à une modification des prestations de retraite ou des taux de cotisation n'a été prise pour l'instant. Si une modification devait s'avérer nécessaire ultérieurement, les enseignants en seraient informés bien à l'avance. Les enseignants admissibles à la retraite selon le facteur 85 ne perdront pas cette possibilité.

### 4 Q: COMMENT EST-IL POSSIBLE D'ENREGISTRER UNE INSUFFISANCE DE CAPITALISATION, ALORS QUE LE RENDEMENT EST LARGEMENT POSITIF?

**A:** Le bilan du régime se compose de deux colonnes : l'actif et le passif. Le passif correspond au coût prévu des prestations futures.

Une insuffisance de capitalisation survient si le coût prévu des prestations croît plus rapidement que l'actif prévu du régime. C'est ce qui s'est produit en 2009. Le rendement des placements du régime était de 13 %, ce qui a produit des revenus de 10,9 G\$. Néanmoins, en janvier 2010, le régime prévoit une insuffisance de capitalisation de 17,1 G\$.

La baisse des taux d'intérêt réels (après inflation) a entraîné une augmentation de 15 G\$ du coût des prestations. En outre, le régime doit toujours comptabiliser les pertes de placement de 2008, conséquence du nivellement.

### 5 Q: COMMENT EXPLIQUER L'INSUFFISANCE DE CAPITALISATION?

**A:** Le coût des prestations augmente plus rapidement que l'actif du régime depuis plusieurs années, et cela, pour quelques raisons. L'an dernier, le facteur principal a été la baisse des taux d'intérêt réels. Le taux d'intérêt réel est le taux d'intérêt obtenu après que l'inflation a été prise en compte. Le régime utilise les taux d'intérêt réels afin d'estimer le montant nécessaire maintenant pour pouvoir financer les retraites à l'avenir. Les taux d'intérêt réels, qui s'élevaient à 2,1 % au début de 2009, ont baissé pour s'établir à 1,5 % à la fin de l'année. Cette baisse a augmenté d'environ 15 G\$ le coût prévu des prestations.

## DiffusionWeb – Foire aux questions (suite)

**ACTIF NÉCESSAIRE AU FINANCEMENT D'UNE RENTE TYPE DE 40 000 \$**

Taux d'intérêt réels	Somme requise <sup>1</sup>
5%	585 000\$
4%	660 000\$
3%	745 000\$
2%	855 000\$
1%	995 000\$

<sup>1</sup>Départ à la retraite à 58 ans.

Regardez le tableau. On peut y constater l'incidence des taux d'intérêt sur le coût des prestations. À un taux d'intérêt de 1 %, le régime doit mettre de côté près de 1 M\$ pour verser une rente annuelle de 40 000 \$, tandis qu'à un taux de 5 %, il suffit de 585 000 \$.

Le « nivellement » ou l'étalement des gains et des pertes de placement sur cinq ans est une autre raison à l'origine de l'insuffisance de capitalisation actuelle. Le nivellement est une pratique courante au sein des régimes de retraite, qui permet d'atténuer les fluctuations à court terme du rendement des placements. Chaque année jusqu'en 2012, le régime comptabilisera environ 5 G\$, montant correspondant aux pertes de 2008.

**6 Q: POURQUOI DE FAIBLES TAUX D'INTÉRÊT RÉELS ENTRAÎNENT-ILS LA SOUS-CAPITALISATION DU RÉGIME?**

**A:** Les taux d'intérêt sont utilisés pour estimer le coût de versement des prestations futures aux participants actuels.

Quand les taux d'intérêt chutent, le coût des prestations augmente. Pour comprendre ce principe, imaginez que vous épargnez pour le versement initial en vue de l'achat d'une propriété ou d'une voiture à une date précise. Si votre épargne rapporte moins chaque année en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, vous devrez mettre plus d'argent de côté pour réaliser votre objectif à temps.

Le même principe s'applique aux rentes. Lorsque les taux d'intérêt réels fléchissent, le régime doit mettre plus d'argent de côté pour réaliser son objectif.

**7 Q: QUELLES STRATÉGIES SERONT ADOPTÉES POUR COMBLER L'INSUFFISANCE DE CAPITALISATION?**

**A:** Un groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation est chargé d'examiner différents moyens de maintenir le régime de retraite abordable et sûr pour les générations futures. Ce groupe se compose de représentants de la FEO, du gouvernement et de la direction du RREO. Il arrêtera un plan cet été. Pour l'instant, dire ce qui s'y trouvera serait prématuré.

La FEO et le gouvernement peuvent employer quelques mécanismes pour éliminer l'insuffisance de capitalisation : ils peuvent augmenter les taux de cotisation, mettre en œuvre la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009, réduire autrement les prestations futures ou combiner certaines de ces mesures.

**8 Q: LE RÉGIME RESTERA-T-IL AU SERVICE DES PARTICIPANTS?**

**A:** Oui, les participants peuvent s'attendre à toucher leur rente lorsqu'ils seront admissibles à la retraite. Le régime dispose d'un actif supérieur à 96 G\$, ce qui est suffisant pour verser les rentes dues pendant de nombreuses années. Mais il doit faire des prévisions pour plus de 70 ans, soit la période pendant laquelle il devra être capitalisé pour verser des prestations à l'ensemble des participants actuels et leurs survivants. De plus, la valeur des prestations de retraite que les participants ont déjà accumulées est protégée par la loi en vigueur. Toutefois, il est possible que les prestations que recevront les participants à la retraite ne soient pas exactement les mêmes que celles que reçoivent les retraités à l'heure actuelle.

Pourquoi? Comme votre taux hypothécaire ou vos primes d'assurance, qui varient selon les circonstances, le régime de retraite doit s'adapter aux réalités démographiques et économiques. Les répondants (la FEO et le gouvernement de l'Ontario) peuvent modifier les taux de cotisation et les prestations futures au besoin, et ils l'ont d'ailleurs déjà fait.

Il y a 10 ans environ, les prestations ont été bonifiées grâce à un excédent. Par la suite, les cotisations ont été augmentées en raison d'une insuffisance de capitalisation. Des rajustements périodiques des

## DiffusionWeb – Foire aux questions (suite)

cotisations et des prestations sont effectués au besoin, mais le régime de retraite demeure au service des participants.

### 9 Q: QUI DÉCIDE SI DES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPORTÉES AUX PRESTATIONS ET AUX COTISATIONS?

**A:** La FEO et le gouvernement de l'Ontario, les deux répondants du régime, décident des mesures à prendre pour éliminer les insuffisances de capitalisation. Il leur incombe d'établir les taux de cotisation et les niveaux de prestations.

La FEO représente les participants, tandis que le gouvernement de l'Ontario représente les employeurs.

### 10 Q: POURQUOI NOTRE HYPOTHÈSE DU TAUX DE RENDEMENT DIFFÈRE-T-ELLE DE CELLE DES AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE EN AMÉRIQUE DU NORD?

**A:** L'hypothèse du taux de rendement permet d'estimer le montant que les placements du régime vont rapporter au fil du temps.

Les régimes de retraite n'ont pas recours à une seule et unique hypothèse, qui serait universelle. Les hypothèses diffèrent d'un régime à l'autre en fonction des placements, de la tolérance au risque et d'autres facteurs propres au régime.

### 11 Q: QUI DÉCIDE DE L'HYPOTHÈSE DU TAUX DE RENDEMENT?

**A:** Il incombe aux membres du conseil du régime de retraite d'établir l'hypothèse du taux de rendement, en tenant compte des conseils d'actuaire indépendants et de l'équipe interne d'experts.

Avant de déterminer l'hypothèse, le régime mène des consultations approfondies auprès des répondants du régime et des actuaire indépendants. Une étude indépendante peut aussi faire partie de ces consultations.

### 12 Q: UNE PETITE AUGMENTATION DU TAUX DE RENDEMENT HYPOTHÉTIQUE POURRAIT-ELLE VENIR À BOUT DE L'INSUFFISANCE DE CAPITALISATION? ET, SI TEL EST LE CAS, POURQUOI CETTE MESURE N'EST-ELLE PAS ADOPTÉE?

**A:** Le conseil pourrait établir une hypothèse du taux de rendement plus élevée afin d'éviter une insuffisance de capitalisation aujourd'hui. Toutefois, si le rendement du régime s'avérait moins élevé que prévu à long terme, le problème pourrait être encore plus important ultérieurement. Par contre, si le rendement du régime était plus élevé, les cotisations des enseignants d'aujourd'hui et du gouvernement seraient plus élevées que nécessaire. Le conseil doit tenir compte de tous ces facteurs quand il décide de ce qui est prudent et approprié.

### 13 Q: COMMENT LE RÉGIME PEUT-IL AFFICHER UNE INSUFFISANCE DE CAPITALISATION AUSSI IMPORTANTE, ALORS QU'UNE ÉVALUATION ACTUARIELLE DÉPOSÉE EN SEPTEMBRE DERNIER INDIQUAIT QUE L'ACTIF ET LE PASSIF ÉTAIENT ÉQUILIBRÉS?

**A:** Des évaluations actuarielles ont lieu tous les ans et reposent sur les hypothèses établies au 1er janvier de l'année visée. L'évaluation actuarielle au 1er janvier 2009 a été déposée auprès de l'autorité de réglementation en septembre. Selon l'évaluation, le régime dispose d'un actif suffisant pour s'acquitter de ses obligations futures.

L'insuffisance de capitalisation préliminaire de 2010 repose sur des hypothèses en date du 1er janvier 2010, moment où le taux d'intérêt réel à long terme avait diminué et était de 1,5 %, comparativement à 2,1 % un an plus tôt.

Le régime de retraite est très sensible aux variations du taux d'intérêt réel (taux après inflation). Une variation de 0,25 % du taux d'intérêt réel a pour effet d'augmenter ou de réduire d'environ 7 G\$ les obligations du régime.